

Réflexions concernant le projet d'agrandissement de la retenue collinaire d'Hirmentaz.

La production de neige artificielle ne relève pas d'un débat « pour ou contre ? », mais d'interrogations au vu des effets déjà constatés et futurs du dérèglement climatique.

C'est un fait : l'enneigement naturel des stations de sports d'hiver, qui vient à manquer à cause des aléas climatiques est compensé par la neige artificielle. Le réchauffement climatique a trois effets sur les stations de montagne et l'enneigement artificiel : la part d'enneigement naturel diminue, les outils pour produire de la neige artificielle ont un temps d'utilisation réduit à cause d'une augmentation des températures (supérieures à 0°C) et a des effets sur la disponibilité en eau.

Tout d'abord, se pose la question des aspects économiques des investissements liés à la neige de culture car les effets de ceux-ci sont visibles, entre 10 et 20 ans, un laps de temps où, à notre époque, les conséquences du changement climatique seront de plus en plus évidentes.

Voici quelques données clés concernant la neige artificielle :

- 1 m³ d'eau = 2 m³ de neige.
- Le coût de revient de telles exploitations est de l'ordre de 56000 euros/ha pour une épaisseur de 70 cm
- L'amortissement de telles installations est de l'ordre de 1 euro/m³ de neige.
- Le coût de production est de 2 à 2.5 €/m³ soit de 5 à 10% du prix des forfaits de ski.

De plus, le projet d'agrandissement en soit, a un coût démesuré pour une station de la taille d'Hirmentaz.

Ensuite, on peut se demander : est-il encore viable d'agrandir une retenue collinaire, en connaissance des effets du changement climatique et tout particulièrement pour les stations de ski à des altitudes inférieures à 2000m ?

Il faut rappeler qu'à l'origine, l'utilisation de la neige de culture avait une visée ponctuelle et localisée (comme assurer la jonction entre deux pistes ou l'enneigement au bas des stations). Cependant, elle tend aujourd'hui à se généraliser et à perdre sa fonction de « secours ».

Depuis 1991, huit pays de l'arc alpin dont la France, avec le concours de l'Union Européenne, sont liés par la *Convention pour la protection des Alpes*, abrégée en *Convention Alpine* et a donné un avis sur l'utilisation de la neige de culture. Dans l'article 14, nous pouvons citer : « les législations nationales peuvent autoriser la fabrication de neige pendant les périodes de froid propres à

chaque site, notamment pour sécuriser les zones exposées, si les conditions hydrauliques, climatiques et écologiques propres au site concerné le permettent ».

Concernant la neige artificielle, il est donc nécessaire et urgent de limiter son usage, comme cela était prévu à l'origine, au strict minimum pour assurer le fonctionnement minimal des stations de ski ; en tous cas pas plus de 20 % des pistes aménagées.

Conscient de l'intérêt de préserver les enjeux économiques et sociaux de la montagne et en particulier de la moyenne montagne comme Bellevaux, nous pensons qu'il ne devrait plus être projeté d'équipements nouveaux, ni supplémentaires, pour les stations d'altitude entre 1500 et 1800m comme Hirmentaz.

Aujourd'hui, la station d'Hirmentaz a équipé ses pistes de façon toujours croissante, comme beaucoup d'autres. Les infrastructures de sports d'hiver utilisent désormais la neige artificielle comme couche d'ancrage à la neige naturelle afin de sécuriser les dates d'ouverture.

Cela est en opposition avec le développement durable de la montagne et ses critères environnementaux fondamentaux. Il serait peut-être plus judicieux de sauvegarder l'espace naturel, qui fait de ces lieux (des lieux remarquables) un atout indéniable pour les activités touristiques.

Hirmentaz fait partie de ces lieux remarquables, mis en valeur par la commune de Bellevaux en en développant son activité touristique. La station est également une mine de biodiversité et de ressources en eau. L'augmentation de ses capacités en production de neige de culture viendrait à mettre en péril celles-ci.

Voici les données que nous pouvons citer, en outre, concernant les impacts sur les milieux aquatiques :

- Des débits réservés faibles, des assèchements totaux de cours d'eau en hiver.
- Les risques d'assèchement partiel de zones humides.
- La modification du ruissellement superficiel et, parfois de l'écoulement des sources, la dégradation des petits cours d'eau par les travaux et par le « remodelage » des pistes de ski.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable :

- Les conflits d'usages, avec difficultés ponctuelles et momentanées d'alimentation en eau potable des populations (messages récurrents des

administrations au sujet des restriction d'eau l'été dans notre département).

- Le manque de liaison avec les autres utilisateurs (avec les agriculteurs notamment, rappelons qu'Hirmentaz est un alpage où les animaux sont mis en pâture l'été), alors que la question de l'approvisionnement en eau est posée.

Pour conclure : est-il encore viable d'agrandir cette retenue ?

Le changement climatique a déjà des effets sur la ressource en eau disponible en montagne et ses effets iront en s'aggravant sur le moyen et long terme. Là aussi il faut « entrer en résilience » et prévoir comment s'opérera à l'avenir la gestion de l'eau, en préservant la ressource et prévenant les conflits d'usage entre : eau potable, agriculture, biodiversité, énergie et loisirs-tourisme...

Les prélèvements d'eau, liés à l'enneigement artificiel, peuvent modifier fortement le bilan ressources-usages et devenir très sensibles localement et en période de pointe de la saison hivernale.

Le sujet des retenues collinaires est complexe et est une réflexion importante pour notre commune de Bellevaux. Le tourisme est un élément clé du développement de notre village mais peut-on encore miser sur le « tout ski » ? De nombreuses options sont possibles pour un développement d'un tourisme vert quatre saisons, et sont déjà mises en place dans les stations alentours.

A l'heure de l'extinction de masse de la biodiversité et d'un changement climatique nous promettant un avenir difficile et à l'heure où nous nous posons la question de quel commerce est essentiel ou non, il est un non-sens d'utiliser de l'énergie non renouvelable, nécessaire à la mise en œuvre de cette extension, et participant à augmenter des problèmes déjà existants.

Il est certain que la création de neige artificiel et la réalisation de cette retenue est nécessaire pour que continue l'activité économique d'Hirmentaz, mais pour combien de temps ?

Nous cherchons à prolonger le rêve, mais nous courrons après une chimère et plus nous mettrons de temps à nous en rendre compte, plus il sera difficile de mettre en place une vraie résilience.

L'emprunt amorcé et les travaux réalisés, nous serons incapables de les réinvestir.

Nulle personne aujourd'hui n'est en mesure de dire "je ne savais pas". Les alertes des scientifiques faisant consensus sont omniprésentes.

L'impact de nos choix présents sont lourds de conséquence sur les générations à venir et présentes.

Nous avons tous et toutes une responsabilité qui est d'autant plus grande pour les personnes décisionnaires.

Nous pensons à la crise sanitaire que nous vivons, et elle nous rappelle la fragilité de nos modèles économiques, touristiques et environnementaux.

Parallèlement, elle nous amène à un certain mode de résilience : nous avons découvert la montagne d'un œil nouveau durant cet hiver et de nombreuses activités ont été possibles sur nos domaines skiable d'Hirmentaz et de la Chèvrerie.

La station fait partie intégrante de l'histoire de notre village, elle doit évoluer avec son temps mais elle reste un site incontournable à préserver.

Merci de l'attention que vous avez prêtée à notre courrier,

Bien à vous,

Les membres de l'association
« Transition d'Enfer ».